



DEMANDE DE TAXATION ORDINAIRE ULTÉRIEURE (TOU)

A partir de l'année fiscale 2021

ANNÉE FISCALE :

**Office d'impôt des districts de
Lausanne et Ouest lausannois**
Section impôt à la source / TOU
Rue Caroline 11 bis
Case postale 1142
1001 Lausanne

Individu 1 :

Sexe : ☐ féminin ☐ masculin

N° AVS : 756.

Nom :

Prénom :

Rue / N° :

NPA / Localité / Pays :

Date de naissance :

Etat civil :

Adresse e-mail :

N° de téléphone :

Individu 2 (en cas de mariage ou de partenariat enregistré) :

Sexe : ☐ féminin ☐ masculin

N° AVS : 756.

Nom :

Prénom :

Rue / N° :

NPA / Localité / Pays :

Date de naissance :

Etat civil :

Adresse e-mail :

N° de téléphone :

Coordonnées du représentant/e en Suisse (obligatoire si votre domicile est à l'étranger) :

Raison sociale ou Nom / Prénom :

Rue / N° :

NPA / Localité :

Adresse e-mail :

N° de téléphone :

Coordonnées bancaires :

Titulaire de compte :

IBAN :

Etablissement bancaire / poste :

Motifs de TOU pour les personnes domiciliées en Suisse :

☐ Fortune imposable (*supérieure à 59'000 fr. pour une personne célibataire ou 118'000 fr. pour un couple marié/partenariat enregistré*).

☐ Revenus qui ne sont pas soumis à l'impôt à la source. Si oui, quel type de revenu ?

☐ Revenus provenant d'une activité lucrative indépendante :

Individu 1 ☐ Individu 2 ☐

Date du début d'exercice : Canton : Commune :

☐ Revenus provenant de la fortune immobilière (propriétaire d'un bien immobilier sis en Suisse ou à l'étranger) :

Individu 1 ☐ Individu 2 ☐

Date d'acquisition : Lieu de situation :

☐ Autres revenus non soumis à l'impôt à la source (*par ex. : revenus de l'étranger, rentes AVS, rentes entières de l'AI, pensions alimentaires*) :

Individu 1 ☐ Individu 2 ☐

Indiquer le type de revenu :

Depuis quand l'ayant droit est-il bénéficiaire de ce revenu ?

☐ Salaire annuel brut supérieur à 120'000 fr. par personne :

Individu 1 ☐ Individu 2 ☐

☐ Je/nous souhaite/souhaitons être imposé/s selon la procédure de TOU.

Motif de TOU pour les personnes domiciliées à l'étranger :

- ☐ Je/nous souhaite/souhaitons demander une TOU en tant que **«quasi-résident/e/s»**. (Pour bénéficier de ce statut, une part prépondérante (90%) de vos revenus mondiaux bruts réalisés durant l'année fiscale concernée, y compris les revenus de votre conjoint/e, doit être imposable en Suisse. Pour vous aider à calculer ce seuil de 90%, vous trouverez une calculette sur notre site internet, rubrique « impôt à la source »).

Domicile pour l'année fiscale concernée :

Avez-vous déménagé durant l'année concernée ? ☐ oui ☐ non

Si oui, date du déménagement : Provenance (canton, pays) :

Retenue d'impôt à la source :

- ☐ L'individu 1 a fait l'objet d'une retenue d'impôt à la source pour cette période fiscale.

Total des retenues d'impôt à la source, fr. :

- ☐ L'individu 2 a fait l'objet d'une retenue d'impôt à la source pour cette période fiscale.

Total des retenues d'impôt à la source, fr. :

Si oui, veuillez joindre une copie du/des certificat/s de salaire ou attestation/s.

Remarques :

Exactitude :

Je/nous, le/s soussigné/e/s, atteste/ons, que les renseignements fournis ci-dessus sont complets et exacts :

Lieu et date : Signature individu 1

Lieu et date : Signature individu 2

Avis importants :

- Le présent formulaire de demande de TOU doit être déposé au plus tard le 31 mars de l'année fiscale suivant l'échéance de la prestation. Les demandes déposées hors délai sont irrecevables.
- Pour les personnes qui quittent la Suisse, le délai de dépôt de la demande de TOU expire à la date où elles annoncent leur départ à la commune de domicile (si l'annonce n'a pas été faite dans les règles, le délai est considéré comme ayant expiré).
- Les personnes domiciliées en Suisse ne peuvent faire une demande de TOU qu'une seule fois, après quoi une TOU est obligatoire jusqu'à la fin de l'assujettissement à l'impôt à la source.
- Les personnes domiciliées à l'étranger qui souhaitent faire l'objet d'une TOU en tant que « quasi-résident/e/s » doivent en faire la demande chaque année.
- Le formulaire doit être rempli complètement, correctement et être signé, sous peine d'être refusé. Si vous êtes marié/e ou en partenariat enregistré, la demande doit être signée par les deux personnes.
- Une demande de TOU déposée en bonne et due forme ne peut pas être retirée. Dans la procédure d'une TOU, la personne soumise à l'impôt à la source est imposée sur la base des taux d'imposition effectifs de la Confédération, du canton de Vaud et de la commune concernée. Par rapport à la retenue à la source jusqu'à présent, cela peut conduire à une charge fiscale plus ou moins élevée.
- Les dispositions procédurales ordinaires s'appliquent aux TOU. Les impôts sur le revenu et sur la fortune dus sont établis sur la base des informations fournies dans la déclaration d'impôt déposée. Les impôts déjà retenus à la source sont imputés, sans intérêts, aux impôts arrêtés dans le cadre de la TOU.
- Si vous remplissez les conditions d'accès à la TOU, une déclaration d'impôt vous sera adressée prochainement.

Pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez désirer, vous pouvez contacter le numéro 021 316 20 65 ou adresser un e-mail à l'adresse info.aci-source@vd.ch.